

## Avis du conseil de développement métropolitain sur le CRST, juillet 2018.

Le 4<sup>e</sup> contrat régional de Solidarité Territoriale (CRST) adopté en mai 2015 constitue le socle, jusqu'en 2021, de la contractualisation entre la région Centre-Val de Loire et l'agglomération d'Orléans Val de Loire élevée au rang de Métropole. Sa révision à mi-parcours en 2018 offre l'opportunité de dresser un bilan de l'affectation des 40 millions de subventions, de leur répartition territoriale et de leur cohérence avec le projet métropolitain.

Le Conseil de Développement a pris connaissance des priorités thématiques (emploi et économie, mieux être social, maillage urbain renforcé) et des priorités transversales (isolation thermique et biodiversité) ainsi que de l'affectation détaillée et opérationnelle des crédits.

Le Conseil de développement est bien conscient que cette révision intervient à un moment particulier, celui de la mise en œuvre des compétences renforcées de la métropole, dans une région mieux dénommée et au périmètre confirmé. Toutefois, le Conseil appelle de ses vœux une dimension réellement métropolitaine pour le prochain contrat, c'est-à-dire la priorité donnée aux projets structurants dans les territoires et les communes constitutives de notre métropole avec pour objectif son développement équilibré.

L'avis se focalisera sur **trois axes stratégiques** :

- 1 **Nécessité de préserver une fongibilité des enveloppes**, une souplesse dans l'emploi des crédits, particulièrement concernant les modalités d'ouverture de la gare des Aubrais vers l'ouest (2,1 millions). En effet, le Conseil de Développement est particulièrement sensible à la question de l'accessibilité des gares, et souhaite notamment se saisir de la question de l'accessibilité directe des usagers à la gare des Aubrais (téléphérique). Plus globalement, le Conseil de Développement entend replacer la question des gares au sein de la thématique mobilités et transports en travaillant dans la perspective d'une étude de faisabilité de la gare unique d'Orléans et de l'amélioration des dessertes de Paris, des aéroports et des autres métropoles françaises et européennes, en pleine cohérence avec l'ambition portée par le projet métropolitain. Les deux problématiques sont indissociables, la réalisation lointaine et incertaine d'une desserte d'Orléans par une LGV imposant une recherche urgente et pertinente, au minimum d'une solution d'attente.
- 2 **Vigilance sur la politique de Santé**. Le Conseil de Développement Métropolitain a bien noté les projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires inscrits dans le CRST. Toutefois, il est bien conscient que ces actions, certes nécessaires pour répondre au souhait des professionnels de santé de travailler en équipe, ne sauraient régler à eux seuls la dramatique carence de professionnels de Santé du territoire de la Métropole, lui-même situé au cœur de la région la moins pourvue de France. Aussi le Conseil de Développement insiste-t-il avec gravité sur l'urgence absolue de se doter à l'échelle de la Métropole d'une véritable politique globale de Santé afin d'être en mesure d'affronter le défi d'un désert médical potentiellement aggravé par la pyramide des âges des médecins et des autres professions de santé dans toutes les communes de la Métropole. Le Conseil de Développement souhaite initier un rapprochement avec le Président du CDM de Tours afin de travailler de concert sur cette question dans l'intérêt général des habitants de la région Centre-Val de Loire et pour l'attractivité renforcée de ses deux métropoles.
- 3 **Extension du LAB'O**. Le CDM a bien noté l'enveloppe de 3 millions déjà consacrée à la fin du chantier du LAB'O. Compte tenu du succès de cet équipement, que tiennent à saluer et à encourager le CDM, il apparaît particulièrement opportun de prévoir d'ores et déjà le financement d'une nouvelle tranche d'extension des bâtiments afin de mettre le LAB'O en capacité d'accueillir d'autres activités et de nouvelles entreprises.

Le rapporteur de l'avis, Pierre Allorant